ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Emploi et du dialogue social

Direction régionale
Marrakech

N° 415 /2026

المملكة المغربية

وزارة التشغيل والحوار الاجتماعي
المديرية الجهوية
مراكش

Marrakech le 19 NOV 2026

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE
BC 34/DRIEPEECM/2026

La direction régionale de l'Emploi et du dialogue social procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 du 15 Chaâbane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Objet : fourniture et pose de panneaux signalétiques administratifs pour la direction régionale de l'Emploi et du dialogue social de Marrakech et son annexe

Consistance de la prestation

N° Article	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité	Qté	Garanties exigées
1	FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU SIGNALITIQUE ADMINISTRATIF NON LUMINEUX POUR LA DIRECTION REGIONALE ET SON ANNEXE ; TOLE ALUCOBOND (PANNEAU COMPOSITE ALMINIUM) NOIR MAT OU BRILLANT; DIMENSIONS 3M X 1M, EPAISSEUR 4MM ; AVEC UN LETTRAGE EN VINYLE DORE DECOUPE, Y COMPRIS TOUTES SUGGESTIONS; OU SIMILAIRE	BONNE QUALITE	U	02	

- Lieu d'Exécution : **- Siège de la direction régionale de l'Emploi et du dialogue social Marrakech, sis 1 Av Echouhada Hivernage Guéliz**
- **Annexe de la direction régionale l'Emploi et du dialogue social Marrakech, sis 38 bis lot hassania II Guéliz Marrakech.**
- Catalogue à déposer au siège de cette Direction **: Le concurrent ayant été désigné doit fournir un catalogue de la conception de la fabrication de panneaux signalétique non lumineux objet du BC dans un délai de 24 heures à partir de la date de l'envoi de l'invitation de confirmation.**
- Délai d'Exécution ou date de livraison de la prestation : **06 jours**
- Date et heure limite de réception des devis des concurrents : **21/11/2026 à 12h**
- Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : **www.marchespubics.gov.ma**

Direction Régionale Marrakech

RACHID OUMANSOUR

LE DIRECTEUR RÉGIONAL